



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération :
D_2024_01_06

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 25

L'an deux mille vingt quatre, le dix janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Date de convocation du conseil : 5 janvier 2024

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne

Objet : Zone nature de la Tude : recrutement d'un maître d'œuvre pour le dépôt du permis d'aménager relatif à l'aménagement du Pré du Moulin

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine
Mme PIVETEAU Béatrice a donné pouvoir à Mme LACOUR Isabelle
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Absents :

M. VIGIER Pascal

Secrétaire de séance : Madame GODREAU Sandrine

Monsieur le Maire expose que pour de déposer le permis d'aménager du projet d'aménagement du pré, dans la Zone nature de la Tude, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un architecte.

Il ajoute que l'estimation du montant de la maîtrise d'œuvre permet de recourir à la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence.

Le titulaire se verra confier une mission de base, étendue aux études d'exécution :

- Esquisse (ESQ),
- Avant-projet sommaire (APS),
- Avant-projet définitif (APD),
- Études de projet (PRO),
- Dossier de consultation des entreprises (DCE)
- Assistance aux contrats de travaux (ACT)
- Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET),
- Assistance aux opérations de réception (AOR).

Monsieur le Maire rappelle que :

- la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux a été estimée à 414 820 € HT
- les subventions obtenues pour cette opération : Région : 170 529 € et Géotec : 5 000 €, soit 42% de financement accordés sur ce projet.
- qu'une subvention est escomptée du Département au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Monsieur le Maire propose de faire appel au Cabinet Log Extramuros pour un montant de 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le cabinet Log Extramuros pour réaliser le permis d'aménager du Pré du Moulin,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 10 janvier 2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 11 janvier 2024



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN